



Le 15 mai 2023

Le Maire de BERLAIMONT

à

Madame, Monsieur, habitants de

- la rue du 5 novembre,
- la rue de l'église,
- la rue la Tête Noire
- la rue de Wuibaille DUPONT
- la rue Neuve
- la rue Gilles de Chin
- la rue des Anglais
- Grand Rue
- Place du Général de Gaulle,
- la rue Fernand Thomas

Objet : Interdiction de stationnement véhicules et présence de poubelles sur les trottoirs pour le cortège du Bouzouc le dimanche 21 mai 2023.

Pièces jointes : - Arrêté portant interruption de la circulation et interdiction de stationner renforcé par la posture Vigipirate à l'occasion du cortège carnavalesque du Bouzouc le dimanche 21 mai 2023
- Plan Posture Vigipirate en date du 14 avril 2022

Madame, Monsieur

A l'occasion du cortège carnavalesque du Bouzouc qui se déroulera le dimanche 21 mai 2023, je porte à votre connaissance, sur les recommandations des services de l'état, que la posture Vigipirate sera maintenue.

En ma qualité de Maire et plus précisément dans le cadre de mes pouvoirs de police, je suis tenu de maintenir une vigilance accrue pour assurer la sécurité du public lors des manifestations se déroulant sur la commune.

Ainsi, vous comprendrez aisément les dispositions que je dois prendre et les choix qui peuvent, j'en conviens, vous contraindre en tant que riverains au travers de la mise en place du périmètre Vigipirate à l'occasion du cortège carnavalesque du Bouzouc du dimanche 21 mai 2023.

Conformément à l'arrêté n°2023-087 du 03 mai 2023 portant interruption de la circulation et interdiction de stationner renforcé par la posture Vigipirate à l'occasion du cortège carnavalesque du Bouzouc, **le dimanche 21 mai 2023 de 13h à 20h, le stationnement de tous véhicules sera interdit de 13 heures à 20 heures sur tout l'itinéraire du défilé comme suit :**

- Rue du 5 novembre, Rue de l'église
- Rue de la tête noire après l'école primaire de Mormal en direction de la rue du 5 novembre
- Rue Neuve jusqu'au carrefour de la rue des anglais et rue de Klotten
- Rue des anglais
- Grand rue
- Place du Général De Gaulle
- Rue Gilles de Chin, rue Fernand Thomas

Ainsi que les rues suivantes :

- rue d'Aulnoye, des deux côtés
- rue Louis Duboc pour la portion allant du carrefour des notaires jusqu'à la rue du Vert Dragon, des deux côtés
- rue du Vert Dragon pour la portion allant entre la rue Louis Duboc et l'entrée de la Cité Claude Bernard, côté pair uniquement

- rue Chapelle St Michel, côté impair entre la rue Wuibaille Dupont et du Vert Dragon
- rue Sambre et Meuse interdiction de stationnement des deux côtés jusqu'à son interdiction chemin de la Vieille Passerelle

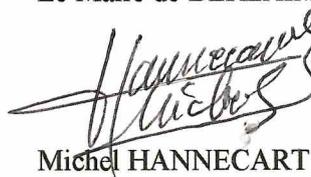
De plus, Les propriétaires et locataires résidant sur tout l'itinéraire défini à ci-dessus, sont dans l'obligation de rentrer leurs poubelles et de déplacer leur véhicule hors de l'itinéraire du cortège. Tout manquement fera l'objet de contravention.

Je vous remercie pour votre civisme et toute l'attention particulière que vous porterez à ces recommandations.

Comptant sur vous, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire de BERLAIMONT,




Michel HANNECART